



Roland HUBERT
Co-secrétaire général du SNES-FSU

À

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 15 juin 2011

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, les professeurs enseignant dans la voie technologique, qu'ils soient de disciplines générales ou technologiques, refusent la réforme que vous entendez appliquer à la rentrée 2011 pour les séries STI, STL et STAA et à la rentrée 2012 pour les séries STG et ST2S.

Ils refusent cette réforme car elle dénature profondément ce qui constitue la spécificité de la voie technologique.

Nous nous permettons de rappeler que la voie technologique a permis à de nombreux jeunes, notamment des milieux populaires d'accéder au baccalauréat et de poursuivre des études supérieures (BTS, DIUT, Licence professionnelle,....).

Cette réussite s'appuie sur des conditions de travail différentes de celles de la voie générale reposant sur des travaux pratiques et d'atelier, en petits groupes, cultivant le travail en équipe, avec un temps de présence des élèves plus long au lycée, encadré par des enseignants, permettant un temps de travail à la maison réduit.

La réforme proposée remet en cause ces conditions, clés de la réussite des élèves et a pour premier objectif la réduction des coûts et la suppression des postes de fonctionnaires.

Pour ce qui concerne l'ensemble des séries technologiques :

La réforme du lycée en seconde, avec les enseignements d'exploration technologiques, a réduit la visibilité de la voie technologique pour les élèves et leurs familles (réduction des horaires et des contenus) et risque de tarir définitivement l'alimentation des premières technologiques, la disparité des procédures d'affectation nous fait craindre le pire pour la rentrée prochaine.

Pour ce qui concerne les série STI2D, STL et ST2A :

Cette réforme remplace les 13 séries et options industrielles et les trois séries de laboratoire par 4 spécialités industrielles et 2 de laboratoire avec un large tronc commun qui, par exemple en STI2D, mélange génie mécanique, électrique et génie civil. A cet égard, les formations proposées aux enseignants relèvent de la plus totale improvisation et ne permettront pas aux personnels d'acquérir les compétences leur permettant de maîtriser les savoirs devant élèves.

La réforme sera appliquée en septembre 2011 alors que les modalités du baccalauréat sont inconnues, la formation des enseignants indécente et très variable d'une académie à l'autre, et que les manuels, salles et équipements ne seront pas opérationnels à la rentrée.

Pour ce qui concerne les séries STG et ST2S :

Les nouvelles grilles proposées ont un volume horaire identique aux précédentes, les enseignement technologiques sont amputés et ne permettront pas aux élèves d'acquérir les pré-

requis nécessaires aux futurs professionnels de niveau III et II, les enseignements généraux sont émiettés mettant en cause une formation humaine et scientifique renforcée.

Par ailleurs, des projets de programmes sont élaborés dans ce cadre horaire contraint sans que les personnels ou leurs représentants y soient associés d'une façon ou d'une autre.

Les personnels à plusieurs reprises à travers des mouvements de grèves, de manifestations, des pétitions, des motions dans de nombreux CA aussi bien au niveau national que local ont exprimé leur refus d'une telle réforme et la demande d'un moratoire.

Cette analyse est partagée par toute la profession et au-delà puisque pour les séries STI2D, STL et ST2A, le Conseil Supérieur de l'Education, composé de représentants d'enseignants et de parents a rejeté par deux fois, en avril et décembre 2010, la grille horaire et les programmes. Le Comité Interprofessionnel consultatif composé de représentants d'enseignants, de salariés des entreprises et des employeurs a rendu un avis négatif sur les programmes de ces séries le 11 février 2011: cela constitue un fait sans précédent.

Pour ce qui concerne les séries STG et ST2S, le CSE du 12 Mai 2011 a également refusé les grilles qui lui étaient proposées.

Dans le même temps, les Régions, qui à aucun moment n'ont été associées à cette réforme, expriment de vives critiques sur la mise en œuvre de cette réforme et sur les possibilités de financement de nouveaux équipements.

Il faut rappeler que les Régions ont investi jusqu'à récemment dans des matériels coûteux que l'on envisage aujourd'hui d'envoyer à la casse ou de recycler dans le meilleur des cas.

Cela démontre s'il était nécessaire l'opposition de tous les acteurs à la réforme des séries technologiques que vous cherchez à imposer

Votre refus d'accéder à ces demandes est un vrai déni de démocratie et votre intransigeance devant une telle unanimité ne peut s'expliquer par des impératifs pédagogiques mais bien par la volonté de casse systématique du service public d'éducation avec les milliers de postes supprimés engagés depuis plusieurs années par votre gouvernement et le Président de la République.

Mais, notre détermination reste entière et nous ne nous résolvons pas à voir ainsi mourir un outil à la fois de démocratisation et de réussite pour les élèves, pour le développement économique et social de la France et contre la désindustrialisation.

Parce qu'il en est encore temps, nous renouvelons de manière solennelle notre demande de moratoire pour que vous puissiez mettre en oeuvre une véritable concertation, dans un calendrier qui peut être rapide, avec l'ensemble des acteurs, conduisant à une réforme ambitieuse, élaborée dans l'intérêt des jeunes, des personnels et du développement économique et social.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Roland HUBERT